



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Note d'information à destination des entreprises

Mesures d'urgence et de soutien à destination des entreprises

Document mis à jour le 26/11/2020

Sommaire :

I.	Sites de référence et contacts utiles.....	1
II.	Principales mesures d'urgence à destination des entreprises (Synthèse)	2
III.	Panorama des mesures de soutien (Mesures sectorisées).....	3

I. Sites de référence et contacts utiles

A-Sites de référence :

a-Ministère de l'économie, des finances et de la relance

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>

b-Base de données nationale des aides pour les entreprises sur :

<https://www.aides-entreprises.fr/>

avec un page dédiée aux aides COVID :

<https://www.aidesentreprises.fr/recherche/?search=p,164,Aides%20COVID-19>

c- BPI France

[Les aides pour les entreprises impactées par la Covid-19](#)

B-Contacts

a-État : Numéro spécial d'information sur les mesures d'urgence pour les entreprises et les associations en difficulté : **0806 000 245** (du lundi au vendredi de 9 à 12 heures & de 13 à 16 heures.

b-Région Nouvelle Aquitaine : **05 57 57 55 88** (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

/ entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr

c-Compagnies consulaires :


CCI Dordogne : 05 53 35 80 80 / relationclient@dordogne.cci.fr

CMA Dordogne : 05 53 35 87 00 / soutien-covid19@cma24.fr

CA Dordogne : 05 53 35 88 88 / accueil@dordogne.chambagri.fr

II. Principales mesures d'urgence à destination des entreprises (Synthèse)

Critères d'éligibilité		Statut juridique 	Effectifs 	Montant € 	Conditions ! 	Instruction 
Fonds national de solidarité Plus d'infos	Aides financières	Association & TPE / PME	< 50 salariés	De 1500 à 10 000 € Ou 20% CA à N-1	Chiffre d'affaire en baisse d'au moins 50%. Et / ou être fermé administrativement	 Effectuer une demande
Echéances sociales et ou fiscales Plus d'infos	Délai de paiement et ou exonération	Association & TPE / PME	< 50 salariés < 250 sal. (pour les secteurs prioritaires)	100% 100%	Fermeture administrative Chiffre d'affaire en baisse d'au moins 50% dans les secteurs prioritaires	
Prêt garanti par l'Etat Plus d'infos	Prêt	Association & TPE / PME	< 5 000 sal.	Taux entre 1 & 2.5%	Sous réserve d'acceptation par la banque	Banques & 
Fonds d'urgence entreprises et associations	Subvention	Association & TPE / PME	De 3 à 49 sal.	Jusqu'à 40 000 € en fonction du nb de salariés	Perte d'exploitation non couverte par des aides publiques Trésorerie de novembre 2020 < à 1 mois de CA annuel	
Loyers Plus d'infos	Aides financières	Association & TPE / PME	< 250 salariés	De 1 à 3 mois de gratuité sur la période octobre – décembre 2020	Le bailleur bénéficiera d'un crédit d'impôt de 30% sur la somme économisée	
Chômage partiel Plus d'infos	Aides financières	Association & TPE / PME	Sans condition	Prise en charge de l'indemnité de 85% à 100% par l'Etat	Fermeture administrative/ Baisse d'activité/ Difficulté d'approvisionnement/ impossibilité de prendre des mesures de protection	 Effectuer une demande
Fonds TPE Nouvelle-Aquitaine Plus d'infos	Prêt	Association TPE / PME	< 50 salariés < 10 salariés	Entre 5 000€ et 15 000€	Entreprises implantées en Nouvelle Aquitaine et créée avant le 10 avril 2020	  Effectuer une demande
Prévention COVID 19 Plus d'infos	Subvention	Association et TPE / PME	Jusqu'à 49 salariés	50% de l'investissement HT (plafond de 5000 €)	Achats de matériel visant à satisfaire les mesures de protection et gestes barrières Conditions d'attribution	 Demande directement sur net-entreprises Formulaire de demande

Aide Sociale exceptionnelle Plus d'infos	Subvention	Indépendants, Gérants salariés, travailleurs non-salariés	Sans importance	750€	Fragilité sociale + perte de revenu (critères précisés dans la description de l'aide)	 Formulaire de demande
------------------------------------------------------------------------	------------	-----------------------------------------------------------	-----------------	------	---------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

III. Panorama des mesures de soutien (Mesures sectorisées)

Ces mesures viennent soit compléter des dispositifs existant soit apporter des mesures supplémentaires.

Financements par le biais de prêts ou avances remboursables

A destination des entreprises qui n'auraient pas accès au prêt garanti par l'État (PGE) notamment.

- **Les prêts et garanties de BPI France :**
<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113>
- **Le Fonds de Développement Economique et Social (FDES) par le CDEFI :**
<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/ccsf-et-codeficiri>
- **Les prêts bonifiés et les avances remboursables**
 - o https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Fiche-prets-taux-bonifies-301020.pdf
 - o https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Fiche-avances-remboursables-301020.pdf
- **Les prêts participatifs :** https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Fiche-prets-participatifs-fdes.pdf

Plan en faveur du commerce de proximité, de l'artisanat et des indépendants

- <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/plan-commerce-proximite-artisanat-independants>
- [https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/commerçants-aides-covid19?xtor=ES-29-\[BIE_233_20201105\]-20201105-\[https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/commerçants-aides-covid19](https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/commerçants-aides-covid19?xtor=ES-29-[BIE_233_20201105]-20201105-[https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/commerçants-aides-covid19)
- Un guide pratique pour accompagner les commerçants dans leur numérisation, qui recense les conseils et les bonnes pratiques numériques : <https://www.economie.gouv.fr/guide-pratique-commerçants-numerisation>
- Un plan pour accompagner la numérisation des petites entreprises : <https://www.economie.gouv.fr/plan-numerisation-commerçants> / <https://www.clique-mon-commerce.gouv.fr/>

Plan de mesures en faveur des structures de l'ESS

- <http://www.cress-na.org/covid-19-articles/>
 - https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/20201029-mesures-de-soutien-ESS.pdf
 - Fonds spécifique de soutien aux associations de la jeunesse et de l'éducation populaire
- Ce dispositif est en vigueur du **6/10/2020 au 31/12/2021** : <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/.../soutien-aux...>

Plan en faveur du secteur du livre :

- <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/FICHE-CONSEIL-COVID-NUMERIQUE.pdf>
- mise en place d'un dispositif pour aider les libraires à poursuivre leur activité à travers la vente en ligne : <https://www.economie.gouv.fr/mise-en-place-dispositif-prise-en-charge-frais-expedition-livres-librairies>

Plan de soutien au secteur touristique

- <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/plan-soutien-secteur-tourisme>

Plan en faveur du secteur BTP :

- <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/soutien-batiment-travaux-publics>

Plan de soutien aux entreprises technologiques :

- <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/plan-soutien-entreprises-technologiques>

Plan de soutien aux entreprises exportatrices :

- <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures/plan-de-soutien-aux-entreprises-francaises-exportatrices>

Prêt de main d'œuvre facilité :

- [Décret n° 2020-1317 du 30 octobre 2020 déterminant les secteurs d'activité dans lesquels les employeurs sont temporairement autorisés à effectuer des prêts de main-d'œuvre dans des conditions aménagées - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)